

SAMU DE FRANCE

Le Président

Aux permanenciers des Samu

Pontoise, le 17 novembre 2008

Samu de France – chacun le sait – a, depuis toujours, comme objectif de promouvoir au niveau B le statut des permanenciers, avec une formation adaptée.

C'est, assurément, le chantier le plus long et le plus laborieux dans lequel Samu de France est engagé.

Une première satisfaction avait été d'obtenir (non sans mal), que dans le plan urgences de septembre 2003, soient expressément mentionnées la référence au niveau statutaire B et la NBI.

Une FAE avait ensuite été instituée.

Plus récemment, et après plusieurs relances, un groupe de travail a été mis en place à la Dhos ; travail auquel la « Commission permanenciers » de Samu de France participe activement.

Mais devant le constat de l'inefficacité et de l'enlisement des travaux de ce groupe, j'ai interpellé très fermement Mme Annie Podeur, directrice de la Dhos le 10 septembre dernier.

Je crois pouvoir vous dire que, suite à cela, le processus entre aujourd'hui dans une phase décisive. Cette fois-ci me semble être la bonne : nous sommes sur la voie qui devrait nous permettre de trouver rapidement une issue satisfaisante.

L'objectif de Samu de France est d'obtenir dans les meilleurs délais :

- le positionnement statutaire au niveau B des permanenciers
- l'application immédiate de ce nouveau cadre statutaire aux permanenciers en place, avec naturellement quelques critères qu'il faut établir (ancienneté notamment).

Il existe, en effet, un profond décalage entre, d'une part, le niveau actuel de responsabilité des parms et, d'autre part, leur statut et leur formation. Ce décalage n'est plus compatible avec le développement croissant du recours au 15 ni avec l'élargissement du champ couvert.

Il convient, pour corriger ce décalage, de créer, pour les personnels assurant les fonctions de permanenciers, un cadre permettant un positionnement statutaire et une formation au bon niveau. Et il n'y aurait que des avantages à ce que ce cadre, auquel les permanenciers en place accéderaient de droit (sous réserve de la satisfaction des critères évoqués plus haut), soit un cadre « ouvert », accessible par différentes voies ; ouverture qui, bien conduite, représenterait un enrichissement pour le métier de permanencier et, de ce fait, une qualité et une sécurité supplémentaires pour les patients.

Le moment est donc venu où, avec la Dhos, nous allons, enfin, construire une politique et une stratégie pour parvenir à cet objectif de promotion du métier de permanencier.

Ce pourrait être l'occasion de faire évoluer le nom de ce nouveau métier en : « permanenciers assistants de régulation médicale ».

Notre obstination commune va finir par porter les fruits qu'elle mérite !

Dans cette attente, soyez, toutes et tous, assurés de l'appui du Conseil d'administration de Samu de France et de mon fidèle soutien.

Marc GIROUD

Président de Samu de France